

PROCÉDURE CONSERVATION

P 15-03

Rév 03

P 1 de 6

Approbation

Patrick Semal
Chef de Service SSP

Rédigé par: Chef de Service SSP

SEMAL Patrick
Chef service Scientifique Patrimoine

Table des matières

1	Objet et domaine d'application	1
2	Définitions et abréviations.....	1
3	Méthode de travail	2
3.1	Généralités.....	2
3.2	Collections scientifiques	2
3.2.1.1	Spécificités de la collection Anthropologie et Préhistoire	3
3.2.1.2	Spécificités de la collection Entomologie.....	4
3.2.1.3	Spécificités de la collection Géologie	4
3.2.1.4	Spécificités de la collection Invertébrés récents	4
3.2.1.5	Spécificités de la collection Paléontologie	4
3.2.1.6	Spécificités de la collection Vertébrés récents	5
3.3	Collections permanentes présentées au public.....	5
4	Documents de référence	6
5	Suivi des modifications	6

1 Objet et domaine d'application

Cette procédure décrit les modalités de conservation des spécimens et des objets associés des collections de l'IRSNB.

2 Définitions et abréviations

Collection d'Anthropologie et Préhistoire: la collection d'Anthropologie et Préhistoire comprend tous les spécimens anthropologiques récents ou fossiles, tous les spécimens de nature archéologique ou ethnographique, ce compris des restes de faune provenant de fouilles archéologiques et présentant des marques d'activités anthropiques.

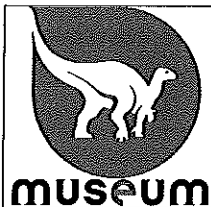
Collection d'Entomologie: la collection d'entomologie comprend tous les insectes récents, tous les arachnomorphes (Acaré - les acariens, Ixodida - tiques, Amblypygi - les amblypyges, Araneae - les araignées, Opiliones - les opilions, Palpigradi - les microscorpions, Pseudoscorpiones - les pseudoscorpions, Ricinulei - les ricinulides, Schizomida - les schizomides, Scorpiones - les scorpions, Solpugida - les solifuges, Thelyphonida, ...) et tous les myriapodes (Diplopoda, Chelicera, ...), Collembola et Diplura.

Collection de Géologie: la collection de Géologie comprend des roches, des minéraux, des météorites et des descriptions de forages et d'affleurements.

Collection des Invertébrés récents: la collection des Invertébrés récents comprend tous les invertébrés vivants ou récemment éteints, y compris ceux du quaternaire (holocène et pléistocène), hormis les insectes, les arachnomorphes et les myriapodes. Les collections traitent aussi bien les collections belges que les collections étrangères de référence.

Collection de Paléontologie: la collection de Paléontologie comprend tous les spécimens fossiles de tous les groupes de la systématique à l'exception des spécimens fossiles de la collection d'Anthropologie et Préhistoire et de certains spécimens des autres collections de l'IRSNB.

Collection des vertébrés récents: la collection des vertébrés récents comprend tous les poissons, les amphibiens, les reptiles, les oiseaux et les mammifères, à l'exception des spécimens récents de la collection d'Anthropologie et Préhistoire.



PROCÉDURE CONSERVATION

P 15-03

Rév 03

P 2 de 6

Objet associé: tout objet associé à un spécimen, par exemple un nid d'oiseau ou de termite.

IG: Inventaire Général

ABS: Access & Benefit Sharing (voir aussi Nagoya Protocol)

SEM: Scanning Electron Microscope

3 Méthode de travail

3.1 Généralités

Organiser le rangement des collections de manière rationnelle afin de localiser rapidement les spécimens et d'en assurer une conservation optimale.

La conservation préventive (« Prévenir pour ne pas avoir à guérir »)

La conservation préventive est la réunion des actions directes et indirectes destinées à assurer la pérennité des collections exposées ou mises en conservatoire adapté. Des actions directes agissent sur les spécimens et leurs mediums de conservation en collection; les actions indirectes interviennent sur l'environnement et les conditions ambiantes. Le but est de protéger les spécimens contre la dégradation dans le temps. Selon la collection les méthodes de conservations diffèrent.

La conservation curative

La conservation curative consiste à restaurer les spécimens dans le meilleur état possible en respectant les procédures adéquates. Cela dépend à la fois du taxon à traiter et de la cause du problème. Le conservateur en concertation avec les scientifiques proposeront une procédure adéquate (p.ex. déparasitage, réhydratation en étape du matériel séché, remplacement du fluide de conservation, etc.).

Déclassement

En cas de dégradation excessive d'un spécimen ne permettant plus sa valorisation ou en cas de disparition d'un spécimen (vol ou perte), la procédure de déclassement des spécimens doit être appliquée (voir procédure P15-01 Acquisition).

3.2 Collections scientifiques

Les techniques de conservation sont fonction des collections et de la nature des spécimens.

Elles sont décrites dans les instructions spécifiques des collections en respectant les bonnes pratiques en vigueur. En cas d'autre méthode de conservation très spécifique, la description de la technique de conservation sera faite dans la fiche IG ou le dossier d'acquisition correspondant au spécimen (voir procédure P15-01 Acquisition).

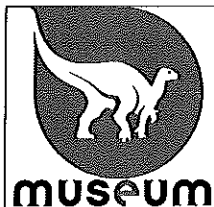
Les spécimens dont l'état n'est pas satisfaisant après conservation ne sont pas enregistrés dans la collection et sont éliminés.

Les activités de conservation doivent être réalisées dans un espace approprié aux activités concernées, c'est à dire conforme aux règles de sécurité aussi bien pour le personnel que pour les collections concernées.

Les spécimens sont stockés sur décision du conservateur concerné dans les conservatoires ad-hoc.

Le rangement des collections suit les principes généraux de protection des spécimens en fonction de leur nature, contre: (i) des risques de dommages mécaniques (cassures, frottements,...); (ii) des vibrations; (iii) de la poussière; (iv) des infestations; (v) de l'eau; (vi) des incendies; (vii) des actions de l'homme ou (viii) autres.

Les critères de rangement des spécimens dépendent également de plusieurs paramètres, comme: (i) la systématique choisie; (ii) le statut des spécimens (p. ex. les types et figurés); (iii) la thématique (par exemple par région biogéographique) de la collection concernée; (iv) l'espace disponible; (v) la taille des spécimens et (vi) la sécurité lors de la manipulation.



PROCÉDURE CONSERVATION

P 15-03

Rév 03

P 3 de 6

Le Service Scientifique du Patrimoine veillera à:

- maintenir les collections en bon état, si possible à l'abri de la lumière, de la poussière et des parasites;
- contrôler la température et l'humidité relative dans les conservatoires concernés selon l'instruction Contrôle de la température et de l'humidité relative;
- contrôler et adapter si nécessaire le niveau des liquides de conservation au minimum une fois tous les 3 ans dans les collections concernées selon l'instruction Contrôle des liquides de conservation;
- contrôler de manière ponctuelles d'autres paramètres si d'application;
- déparasiter, si nécessaire, les spécimens entrant (nouvelles acquisitions, retour de prêt, matériel emprunté pour étude ou pour exposition,...) avant de les (re)mettre dans les conservatoires ou dans les salles d'exposition.

Lors de rangement en collection, lors de la restauration de spécimens ou lors de retour après valorisation, les informations de localisation du spécimen sont mises à jour dans la base de données ad-hoc.

L'accès aux conservatoires est limité par badges ou par clefs.

Les accès par badges sont donnés par le service Sécurité et Gardiennage sur autorisation du SSP.

Les clefs des conservatoires sont gérées par le SSP.

Si le service Technique et/ou le service Sécurité doit accéder aux conservatoires pendant les plages fixes de travail, il doit s'adresser au SSP.

En cas de problème technique dans les conservatoires, le Chef du Service Scientifique du Patrimoine informera le Chef du Service Technique et/ou le Chef du Service Sécurité et Gardiennage pour entreprendre une action commune.

Les conservateurs et/ou gestionnaires de collections réalisent des visites d'inspection dans les salles d'exposition de l'IRSNB au minimum une fois par an, afin de détecter les infestations parasitaires et les autres dommages éventuels. Les rapports de ces visites sont classés dans MARS.

En cas de problèmes, ils prendront les dispositions nécessaires (par exemple: déparasitage par le froid, désinfection du local, retrait des salles d'exposition, etc.).

Le SSP organise le nettoyage du sol des conservatoires au minimum 1 fois par an. Les nettoyages à grandes eaux sont interdits afin d'éviter de modifier le degré d'humidité relative dans les conservatoires de manière excessive.

3.2.1.1 Spécificités de la collection Anthropologie et Préhistoire

Les spécimens sont préservés à sec ou en liquide de conservation selon les instructions correspondantes de la collection d'Anthropologie et Préhistoire.

Les spécimens préservés à sec ne subissent aucun traitement spécifique mis à part éventuellement un nettoyage et/ou une restauration à l'aide de colle réversible selon l'instruction Restauration Anthropologie & Préhistoire.

Les spécimens sont soit conservés tel que reçus, soit placés dans des cuvettes en cartons, des sachets ou des boîtes rigides « acid free », soit emballés dans un film « acid free » selon la structure et la taille des spécimens.

Les spécimens conditionnés sont rangés en conservatoires en fonction de leur nature et/ou de la collection à laquelle ils appartiennent.

Les spécimens sont placés dans des plateaux-caisses, sur des plateaux ou sur des étagères dans le conservatoire *ad-hoc*.

La localisation des spécimens est enregistrée dans collections.naturalsciences.be.

Si des spécimens sont découverts fragilisés ou endommagés dans les collections, ils seront restaurés en suivant l'instruction Restauration Anthropologie et Préhistoire.



PROCÉDURE CONSERVATION

P 15-03

Rév 03

P 4 de 6

3.2.1.2 Spécificités de la collection Entomologie

Les spécimens et les structures liées aux spécimens sont conservés à sec ou en alcool selon les instructions correspondantes de la collection d'Entomologie.

Les spécimens sont placés dans des boîtes (spécimens secs) ou dans des tubes et des bocaux (spécimens en liquide de conservation) possédant une identification unique composée du nom de la famille et d'un numéro de suite logique dans la famille concernée.

La localisation des ordres et familles est mentionnée dans collections.naturalsciences.be.

Les spécimens entrant (nouvelles acquisitions, retour de prêt, matériel emprunté pour étude ou pour exposition,...) ou toutes boîtes ouvertes hors des conservatoires sont déparasités de manière préventive en les plaçant dans une chambre froide à environ -20°C pendant environ 3 semaines avant de les (re)mettre dans les conservatoires ou dans les salles d'exposition.

La lutte contre les parasites dans les conservatoires à sec est réalisée par dépistage visuel. En cas d'infestation, le contenu de l'armoire infectée (boîtes, nids, etc) est décontaminé par congélation à environ -20°C pendant environ 3 semaines.

Les spécimens qui ne sont pas encore identifiés au niveau de l'espèce sont également conservés dans les conservatoires mais sont hors du scope de la certification ISO 9001. Cependant, la plupart de ces spécimens sont identifiés au niveau de l'ordre, de la famille ou du genre, et ils sont par conséquent conservés dans les armoires correspondantes dans des boîtes identifiées "suppléments non-déterminés".

3.2.1.3 Spécificités de la collection Géologie

Les spécimens sont conservés à sec sans traitement spécifique appliqué aux spécimens reçus.

Les spécimens sont soit conservés tel que reçus, soit placés dans un sac ou dans un container selon la structure des spécimens reçus.

En ce qui concerne les météorites, elles sont conservées dans une chambre climatisée (partie du local 11B) à une température comprise entre 18°C et 22°C , et une humidité relative inférieure à 40%. Les conditions ambiantes sont surveillées et enregistrées de manière continue à l'aide d'un datalogger selon l'instruction Contrôle de la température et de l'humidité relative.

Les lieux de conservation des spécimens sont mentionnés dans collections.naturalsciences.be.

3.2.1.4 Spécificités de la collection Invertébrés récents

Les spécimens sont conservés à sec, en liquide de conservation, sur lames microscopiques ou sur stub SEM selon les instructions correspondantes de la collection des Invertébrés récents.

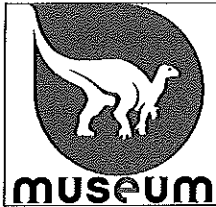
Les lieux de conservation des spécimens sont mentionnés dans collections.naturalsciences.be au fur et à mesure des possibilités, jusqu'au niveau des ordres et des familles.

La lutte contre les parasites dans les conservatoires à sec se fait par dépistage visuel. En cas d'infestation, le matériel concerné est désinfecté (p.ex. à l'alcool, par congélation, etc.) et le conservatoire est nettoyé avec un minimum d'eau afin d'éviter une variation trop grande du taux d'humidité relative.

3.2.1.5 Spécificités de la collection Paléontologie

Les spécimens sont conservés à sec et ne subissent aucun traitement spécifique mis à part éventuellement:

- pour les spécimens qui le nécessitent une consolidation à l'aide de résines liquides selon l'instruction Nettoyage / Consolidation Paléontologie;



PROCÉDURE CONSERVATION

P 15-03

Rév 03

P 5 de 6

- pour les spécimens contenant de la pyrite, traitement spécifique pour empêcher le phénomène de dégradation de la pyrite (Pyrite Decay) selon l'instruction Pyrite Paléontologie.

Les spécimens sont soit conservés tel que reçus, soit placés dans des cuvettes en cartons, des sachets ou des boîtes rigides "acid free", soit emballés dans un film "acid free" selon la structure et la taille des spécimens reçus.

Les spécimens conditionnés comme ci-dessus sont rangés en conservatoires en fonction de leur taille et de la collection à laquelle ils appartiennent.

Les petits spécimens sont placés dans des plateaux-caisses qui reçoivent une étiquette colorée correspondant au code suivant:

- Rouge/Rood: Spécimens d'Invertébrés Secondaire-Tertiaire (IST)
- Bleu/Blauw: Spécimens d'Invertébrés Primaire (IP)
- Jaune/Geel: Spécimens de Vertébré Fossile (VF)
- Vert/Groen: Spécimens de Paléobotanique ou Micropaléontologie (Pbot-Mpal)

Les grands spécimens sont placés dans une ou plusieurs caisses en bois, sur palettes ou sont suspendus dans des armoires spéciales.

Par ailleurs, au cas par cas, lors de visites de conservation préventive ou passage occasionnel dans les conservatoires et compactus, une recherche ou surveillance visuelle de spécimens dégradés par la pyrite (Pyrite Decay) sera effectuée.

On procédera de la même manière pour rechercher ou surveiller les spécimens fragiles et/ou cassés.

Si de tels spécimens sont découverts dans les collections, ils seront restaurés respectivement en suivant l'instruction Pyrite Paléontologie et/ou l'instruction Restauration Paléontologie.

3.2.1.6 Spécificités de la collection Vertébrés récents

Les spécimens sont conservés en alcool ou en formol, en naturalisation, en mise en peau, en squelette, en œuf, selon les instructions correspondantes de la collection des Vertébrés récents.

La localisation des familles et des genres est mentionnée dans collections.naturalsciences.be.

La localisation du spécimen est mentionnée dans Darwin.

Déparasiter, si nécessaire, les spécimens entrant (nouvelles acquisitions, retour de prêt, matériel emprunté pour étude ou pour exposition,...) en les plaçant dans une chambre froide à environ -20°C pendant minimum 3 semaines avant de les (re)mettre dans les conservatoires ou dans les salles d'exposition.

La lutte contre les parasites dans les conservatoires à sec est réalisée selon l'instruction Lutte contre les parasites Vertébrés récents.

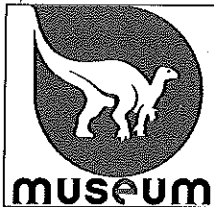
Le conservateur et/ou les gestionnaires de la collection Vertébrés récents réalisent régulièrement des visites d'inspection dans les conservatoires contenant des spécimens naturalisés non protégés, afin de détecter les éventuelles infestations parasitaires ou les autres dommages éventuels. Ces visites sont enregistrées sur le formulaire Visite conservation préventive Vertébrés récents.

En cas de problèmes, ils prendront les actions nécessaires (par exemple: déparasitage par le froid, désinfection du local, etc.).

3.3 Collections permanentes présentées au public

Le Service Scientifique du Patrimoine veillera à maintenir en bon état les spécimens présentés dans les salles d'expositions permanentes de l'IRSNB.

Le Service de Muséologie veillera à rendre accessible tous les spécimens présentés dans les salles d'expositions permanentes (ouverture des vitrines, soulèvement des vitrines en verre, placement d'échafaudage pour atteindre



PROCÉDURE CONSERVATION

P 15-03

Rév 03

P 6 de 6

les animaux suspendus au plafond, ...) aux membres du SSP, aux chercheurs de l'IRSNB et aux visiteurs scientifiques.

4 Documents de référence

Code	Titre	Diffusion
-	-	-

5 Suivi des modifications

Date	Motif	Version
01/09/2014	Version originale	01
15/09/2015	Révision complète	02
25/10/2017	Remplacement de l'acronyme MARS par collections.naturalsciences.be	03